

Le 17 janvier 2014

**Pour un changement de cap de l'Union européenne :
Faire de la compétitivité industrielle un marqueur de l'action européenne**

Lettre ouverte du Cercle de l'Industrie en vue du Conseil européen des 20-21 mars 2014 et du renouvellement du Parlement et de la Commission

L'Union européenne (UE) a pris conscience que le renforcement de sa compétitivité industrielle était indispensable à la relance de la croissance et de l'emploi en Europe, et nous nous en réjouissons. Mais au-delà des discours, le temps presse pour agir, car **la part du secteur manufacturier dans le PIB de l'UE est en baisse constante** (de 18,5% en 2000 à 15,1% en 2012) **et la compétitivité de notre industrie ne cesse de se dégrader par rapport à nos grands concurrents** : depuis 2008, l'écart de productivité entre l'UE d'une part et les Etats-Unis et le Japon d'autre part, qui avait tendance à se resserrer avant la crise, se creuse à nouveau. Il faut agir et vite sur les leviers essentiels pour le redressement de la compétitivité : le coût de l'énergie, l'accès aux financements de long terme, la recherche et l'innovation, etc.

Les membres du Cercle de l'Industrie, responsables de grandes entreprises françaises actives dans de nombreux secteurs industriels sur les marchés européens et mondiaux, appellent l'UE à changer de cap en plaçant les forces productives au centre de son action. **Il faut une politique de soutien à la compétitivité industrielle de l'Europe, qui redresse l'attractivité de ce territoire pour investir, innover et embaucher.** Cela implique de faire de la compétitivité une priorité de l'ensemble des politiques européennes. A cette fin, le Cercle de l'Industrie a élaboré dix propositions, articulées autour de deux axes d'action :

- **intégrer la compétitivité industrielle en amont du processus décisionnel de l'UE;**
- **mobiliser l'ensemble des politiques de l'UE pour soutenir la compétitivité industrielle en Europe.**

Des engagements forts et concrets doivent être pris en ce sens. A cet égard, le Conseil européen de mars 2014, qui sera notamment dédié à la compétitivité industrielle, est une opportunité que les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE doivent impérativement saisir.

Le Cercle de l'Industrie invite également les partis politiques français à promouvoir ces propositions au sein de leur formation européenne, afin qu'elles soient intégrées aux programmes de campagne dans le cadre du renouvellement institutionnel européen de 2014.

Philippe Varin, Président du Cercle de l'Industrie

Faire de la compétitivité industrielle un marqueur de l'action européenne :
LES 10 PROPOSITIONS DU CERCLE DE L'INDUSTRIE

Proposition n°1 : adopter un objectif chiffré contraignant de redressement industriel de l'Europe

La Commission européenne a proposé en 2012 que l'UE se fixe l'objectif de porter à 20% la part du secteur manufacturier dans son PIB d'ici 2020. **Adopter cet objectif et en faire une obligation de résultat** imposerait une réorientation des politiques européennes (concurrence, énergie, politiques industrielles sectorielles, etc.) en faveur de la compétitivité industrielle. Ce serait un signal fort adressé aux acteurs économiques.

Proposition n°2 : garantir une législation européenne qui conforte et stimule l'activité industrielle

L'UE ne devrait légiférer que lorsque c'est nécessaire et de manière proportionnée pour atteindre l'objectif visé, comme l'exigent les traités. Elle doit à la fois garantir une législation de qualité : claire, cohérente, stable, ne générant pas de lourdeurs administratives et donnant aux entreprises les délais d'adaptation nécessaires, s'assurer d'une transposition efficace par les Etats membres, et évaluer ex ante et ex post l'impact de toute nouvelle réglementation sur la compétitivité industrielle.

Proposition n°3 : intégrer le soutien à la compétitivité industrielle à l'ensemble des politiques de l'UE de manière coordonnée

Il faut une **approche beaucoup plus intégrée et coordonnée** des politiques européennes impactant la compétitivité industrielle (énergie/climat, concurrence, commerce, marché intérieur...). Cela nécessite une meilleure coordination au sein de la Commission européenne, entre les Directions générales concernées : celles-ci travaillent trop souvent « en silo » et devraient être regroupées sous forme de « **cluster 'Compétitivité'** ». Cela implique également, dans les nombreux domaines où l'action de l'UE coexiste avec l'action nationale, de renforcer la coordination entre les Etats membres (en matière énergétique), et de développer et exploiter les synergies entre les instruments de l'UE et des Etats membres (tels que les programmes de soutien à la R&D). Au niveau du Conseil des ministres de l'UE, le **Conseil « Compétitivité »** doit être le garant effectif de cette approche.

Proposition n°4 : renforcer l'information, la consultation et l'implication des entreprises industrielles dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques qui les impactent

La Commission, le Parlement et le Conseil de l'UE doivent **être plus pragmatiques et davantage ouverts au dialogue avec les entreprises industrielles** pour trouver des solutions aux problèmes posés. Sur les questions impactantes pour l'industrie (telles que la négociation d'un accord commercial, ou l'élaboration d'un plan de soutien à un secteur industriel), l'information et concertation des entreprises sont impératives à chaque étape de l'élaboration et de la mise en œuvre des réglementations européennes.

Proposition n°5 : reconnaître enfin la compétitivité industrielle et la sécurité d'approvisionnement énergétique comme des priorités de la politique énergétique et climatique de l'UE, au même titre que le développement durable

L'UE est victime d'une divergence croissante des modèles énergétiques des Etats membres, à rebours de la coordination et de l'intégration nécessaires, entraînant retards, surcoûts, et gaspillages très importants, aux conséquences dramatiques pour les consommateurs industriels (les écarts de prix de l'électricité se creusent entre les Etats membres) mais aussi pour les producteurs d'énergie et les fournisseurs d'équipements et de technologies énergétiques, privés de tout visibilité. La définition du futur cadre énergie-climat de l'UE pour 2020-2030 devra être une priorité de la prochaine mandature. Ce cadre devra être centré sur **trois objectifs prioritaires : lutter contre le changement climatique, garantir un accès à une offre d'énergies à un coût compétitif et assurer une sécurité d'approvisionnement énergétique.**

Proposition n°6 : réorienter significativement la politique de la concurrence vers une approche plus pragmatique, plus favorable aux producteurs, et plus consciente des réalités concurrentielles internationales

La Commission doit cesser de considérer la libre concurrence sur le marché intérieur comme une fin en soi, mais un moyen pour soutenir la croissance et l'emploi en Europe. Il faut repenser la politique de concurrence à la lumière de son impact sur la performance industrielle et le tissu économique de l'Union, en termes de coûts pour les entreprises européennes, de création de valeur et d'emploi, d'investissement en R&D, de recettes d'exportations, etc. En outre, la Commission doit **intégrer l'impératif de compétitivité industrielle externe de l'UE**, ce qui implique de prendre en compte l'environnement économique international dans lequel évoluent les entreprises. A cet égard, elle devrait proposer des solutions pour tenir compte des soutiens publics dont bénéficient, dans leur pays, les entreprises étrangères qui concurrencent les entreprises européennes jusque sur les marchés européens (tels que les subventions à la R&D plus élevées que les plafonds autorisés en Europe, les soutiens à l'exportation, etc.)

Proposition n°7 : muscler la politique commerciale et le soutien aux exportations industrielles

Confrontée à un protectionnisme croissant, l'UE doit revoir sa politique commerciale pour **défendre plus fortement ses intérêts industriels**. L'ouverture du marché européen doit être pratiquée sur une base de réciprocité, d'équité et de respect des engagements pris, en tenant compte des pratiques commerciales de nos partenaires développés et émergents. Les outils de soutien public au financement des exportations doivent être modernisés pour intégrer les avantages dont bénéficient les entreprises des pays tiers. Vis-à-vis des Etats-Unis, l'UE doit négocier un accord commercial favorable à son secteur manufacturier en promouvant les normes européennes et en s'assurant d'une ouverture effective des marchés publics américains aux entreprises européennes. Par ailleurs, les Etats de la zone Euro doivent agir sur le front monétaire pour soutenir la compétitivité-prix de leurs exportations.

Proposition n°8 : déployer le marché intérieur dans tous les domaines impactant directement la compétitivité des entreprises

Le principal objectif du législateur européen doit être de créer un véritable marché intérieur sans barrières nationales à la croissance européenne des entreprises. Cela implique des règles européennes harmonisées dans les domaines impactant directement leurs activités tels que les secrets d'affaires, et d'organiser la convergence en matière de fiscalité directe : assiette de l'impôt sur les sociétés, fiscalité de production (environnementale, énergétique et locale). Cela implique également une application uniforme de ces règles dans toute l'UE : celle-ci doit en particulier garantir la conformité des biens commercialisés dans le marché intérieur (y compris ceux importés hors UE) à ses normes environnementales et de protection du consommateur. Cela suppose enfin de concrétiser l'« **Europe des réseaux** » (énergétiques, de transport, et des télécoms), sans laquelle l'Europe ne pourra jamais être un espace économique intégré.

Proposition n°9 : garantir aux entreprises industrielles un accès compétitif au financement de moyen à long terme en Europe

L'accès au financement est un élément clé de la compétitivité d'une économie. Or depuis 2008, l'accès des entreprises au crédit est devenu plus rare, plus onéreux et de plus court terme en Europe, en particulier par rapport aux Etats-Unis. Le législateur européen devrait veiller à ce que les réformes en cours du système financier ne restreignent pas **l'accès des entreprises au crédit et aux garanties bancaires, indispensables à la reprise de l'activité industrielle en Europe**. Il faut diversifier les opportunités de financement des entreprises et garantir que les normes comptables et prudentielles soutiennent la compétitivité des entreprises européennes.

Proposition n°10 : déployer une véritable politique industrielle sectorielle en synergie avec les actions menées au niveau national

Pour être efficace, l'UE doit **développer son approche sectorielle de l'industrie européenne**. La sélection des filières ciblées devrait être fondée sur des critères transparents et objectifs, tels que le nombre d'emplois, l'investissement en R&D, le savoir-faire européen, ou la capacité à répondre aux grands enjeux sociétaux et environnementaux. Il faut prendre en compte les spécificités des secteurs ou technologies visées, et définir des mesures de soutien et de développement adaptées en concertation avec les grands groupes et les PME concernés. Toutes les possibilités de synergies avec les politiques industrielles sectorielles nationales doivent être exploitées.
